DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 13 octobre 2026,

Délibération enregistrée sous le numéro **: 870/2026/FVE**
Conseil d'Administration du 23 octobre 2026

Sujet : **Modification du Diplôme Inter-Universitaire (DIU) « Prise en charge du cancer du sein et des pathologies mammaires bénignes » (voir dossier d'habilitation en pièce jointe).**

Le DIU « Prise en charge du cancer du sein et des pathologies mammaires bénignes », porté par la Faculté de Médecine et habilité pour la période 2022-2027, est modifié comme suit :

- Nombre d'heures de formation : 71,25h au lieu de 60,5h.

Les autres caractéristiques demeurent inchangées.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 25
Abstention (s) : 0
Suffrages exprimés : 25
Pour : 25
Contre : 0

Fait à Limoges, le 23 octobre 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 26 octobre 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Université de Limoges

Dossier d'habilitation interne
DU et DIU
Période 2026-2027

Année universitaire
2026-2027

Intitulé du DU ou DIU :

Prise en charge du cancer du sein et des pathologies mammaires bénignes

1. Présentation du DU ou DIU

Intitulé précis du DU ou DIU	Prise en charge du cancer du sein et des pathologie bénignes
Création – Modification - Renouvellement	création en 2023
Composante(s) pilote(s)	Université de Limoges
Le cas échéant, composante(s) associée(s)	Université de Poitiers
Si DIU, Université(s) associée(s)	Université de Poitiers
Si DIU, Université coordonnatrice	Université de Limoges
Localisation des enseignements	• Site 1 : Faculté de médecine de LImoges • Site 2 : Faculté de médecine de Poitiers • Autre(s) site(s) le cas échéant :
Si DIU, mode d'organisation adopté	Un groupe d'usagers dans chaque site universitaire ✔ Un groupe d'usagers, plusieurs sites d'enseignement, plusieurs sites d'inscription Un groupe d'usagers, plusieurs sites d'enseignement, un seul site d'inscription Autres modalités, à préciser :
Si DIU, service de formation continue concerné (si différent de la DFCA de l'Université de Limoges)	
Responsable de la formation	• Prénom, NOM : Elise DELUCHE • Fonction : PU-PH • Email : elise.deluche@chu-limoges.fr • Téléphone : 0555056309
Coordonnateur pédagogique associé à la formation, le cas échéant	• Prénom, NOM : Joëlle MOLLARD • Fonction : Ph • Email : joellemollard@yahoo.fr • Téléphone : 0555056107
Dossier présenté en conseil de gestion le	

2. Budget et Tarification du DU ou DIU

Les DU et DIU sont organisés en autofinancement.

La Direction Continue et de l'Apprentissage accompagne obligatoirement chaque porteur de projet dans le calcul des coûts complets.

Contact : dfc@unilim.fr

Budget prévisionnel
Le budget prévisionnel permet le calcul du tarif et le suivi financier de la formation. Des heures de coordination peuvent être attribuées sous réserve que le financement des heures de cours et le fonctionnement du DU ou DIU soient possibles. Ces heures de coordination sont plafonnées à 24 heures.

Tarification		
Un tarif doit être prévu et élaboré en tenant compte des coûts réels de la formation. Tout changement de tarif en cours d'habilitation sera soumis au Conseil d'Administration.		
Tarif du DU ou DIU (1)	**Formation Initiale** **Tarif 1**	**Formation Continue** **Tarif 2 (2)**
	800 €	1 400 €

(1) Hors droits d'inscription universitaire réglementaires annuels

(2) Avec frais de gestion DFCA (8% de la recette ou a minima 600€ par stagiaire)

NB : La publicité du DU/DIU ne pourra se faire qu'après la délibération du Conseil d'Administration.

3. Bilan quantitatif de la précédente habilitation

En cas de renouvellement, merci de compléter les 2 bilans suivants :

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre de candidatures				8	11
Nombre d'inscrits				8	11
Nombre de diplômés				8	11
Nombre d'abandons				0	0
Nombre de stagiaires en formation continue				8	11
Nombre d'étudiants en formation initiale				0	0

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
Nombre d'heures de formation prévues initialement dans le DU				59	59
Nombre d'heures de formation affichées sur la fiche formation du DU				59	59
Nombre d'heures de formation effectivement réalisées				59	59

Si non concerné, cocher cette case :

4. Structure pédagogique de la formation

Présentation générale de la formation

Contexte / Environnement / Offre existante nationale et/ou locale

Le cancer du sein concerne 60 000 femmes chaque année et nécessite une prise en charge pluridisciplinaire. De nombreux acteurs de santé sont amenés à les prendre en charge et sont demandeurs d'une formation complémentaires pour cette pathologie en pleine (r)évolution.
Il n'existe pas de DU pour les pathologies mammaires à Limoges.

Objectif(s) de la formation et compétences attendues des diplômés

Si enregistrement au RNCP/RS envisagé : décliner en blocs de compétence

L'objectif de ce DU sera d'améliorer la prise en charge du cancer du sein- de permettre à tous les acteurs d'être capable d'évaluer tous les critères pour une prise en charge adaptée et de participer de façon active aux RCP

La prise en charge du cancer du sein nécessite une approche pluridisciplinaire. Chaque spécialité chirurgien, radiologue, oncologue,…, bénéficie d'une formation dans son domaine mais celle-ci est souvent ressentie insuffisante dans les autres spécialités.
L'objectif principal de cet enseignement est d'amener des connaissances transversales pour être capable d'appréhender le cancer du sein dans sa globalité

Les médecins généralistes et les gynécologues médicaux sont souvent amenées à annoncer les diagnostics de cancer et sont demandeurs d'une formation.

De plus en plus de paramédicaux (kinésithérapeute, infirmière de pratique avancée,…) participent à la prise en charge du cancer du sein et sont demandeurs de formation complémentaires qu'ils vont pour l'instant chercher dans des structures universitaires ou privée d'autres villes ou en ligne.

Secteurs professionnels visés

Code ROME et Formacode :

- Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME) est un référentiel conçu par France Travail. Il présente l'ensemble des métiers regroupés par fiches, organisées par domaines professionnels.
 Les codes ROME sont consultables sur le site : https://candidat.francetravail.fr/metierscope/
- Le Formacode est un code de description des formations qui établit des correspondances entre les nomenclatures "Emplois - ROME" et "Formations - NSF (nomenclature des spécialités de formation)."
 https://formacode.centre-inffo.fr/spip.php?page=thesaurus

Médecins généralistes
Gynécologues médicaux
Gynécologues obstétriciens
Radiologues
Oncologues
Radiothérapeutes
Anatomopathologistes
Internes
Médecins étrangers
Infirmière de pratique avancée

Préciser quel dispositif de suivi des diplômés sera mis en place (obligatoire si un enregistrement au RNCP est envisagé) : interrogation des diplômés 6 mois après l'obtention du diplôme, enquête à moyen et long terme, autre dispositif.

Examen écrit en juin
Session de rattrapage avec un mémoire en septembre

Ce DU/DIU est-il inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ou au RS (Répertoire Spécifique) ?

OUI RNCP RS

✔ NON

Si non, une inscription au RNCP ou au RS est-elle envisagée ?

OUI RNCP RS

NON

Partenariats

Partenaires (une convention vient organiser la contribution, la commande, les engagements et rôles respectifs… : joindre le projet de convention ou de protocole)

Soutien (une lettre vient confirmer l'intérêt porté à la formation, éventuellement la volonté d'accueillir des stagiaires, de favoriser l'inscription et/ou l'insertion professionnelle de publics parmi ceux attendus… : joindre la lettre de soutien)

Institutions les plus concernées par la formation sur la Région Nouvelle Aquitaine (hors DIU)

Pour tout complément d'information sur les modalités d'enregistrement au RNCP et au RS, contacter le service Offre de Formation et de Qualité : qualite-of@unilim.fr

5. Modalités d'accès et niveau des enseignements

Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.

Accès : Niveau requis à l'entrée de la formation				
Bac	Bac+2	✔ Bac+3	Bac+4	Bac+5
Diplômes exigés				
•				
•				
Conditions supplémentaires éventuelles (dont expériences)				

Procédure de recrutement	✔ Sur dossier de candidature Sur entretien Sur dossier de candidature + entretien
Commission de recrutement et de validation d'acquis - VAPP : préciser la composition *NB : Diplômes exigés + Conditions supplémentaires = conditions en deçà desquelles il y aura accès par VAPP*	

Niveau des enseignements suivis Un niveau des enseignements peut être renseigné pour qualifier le DU. Ce niveau est fixé en référence au LMD : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/nomenclature-relative-au-niveau-de-diplome-45785	Bac (niveau 4) Licence 2 (niveau 5) Master 1 3ème cycle Santé	Licence 1 ✔ Licence 3 (niveau 6) Master 2

Un conseil de perfectionnement est-il mis en place ?	OUI	✔ NON
Si oui, composition du conseil de perfectionnement		

6. Organisation de la formation

Mode d'ouverture de la formation	En Formation Initiale (FI) En Formation Continue (FC) ✔ En Formation Initiale et Continue (FI+FC)
Durée totale de la formation (y compris stage le cas échéant)	71,25 heures
Dont volume horaire d'enseignement à l'Université	71,25 heures
Si stage pratique, volume horaire de ce stage	heures
Durée de la formation	Entre 1 et 6 mois ✔ Entre 7 et 12 mois Entre 13 et 17 mois 18 mois 2 ans Autre :
Calendrier de la formation	Date de début des cours : novembre Date de stage (le cas échéant) : Période des sessions d'examen : juin et septembre
Modalités d'enseignement	Présentiel Distanciel ✔ Hybride
Part respective d'enseignement à distance	17
Part respective de l'enseignement en présentiel	54

Capacité à donner les preuves de suivi (FOAD)

La formation à distance doit notamment comprendre :

- Une assistance technique et pédagogique appropriée pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours ;
- Des évaluations qui jalonnent ou concluent l'action de formation (Art. D6313-3-1 du Code du travail).

Il appartient donc à l'organisme de formation de démontrer que cet accompagnement a été mis en œuvre et que des évaluations ont été organisées.

NB : La feuille d'émargement n'est plus le seul document à produire pour attester de la participation à une FOAD. Un justificatif d'assiduité qui permet de valider la présence d'un stagiaire, sa participation à des évaluations, ses échanges avec le formateur, etc. est régulièrement demandé.

7. Organisation des enseignements

Équipe pédagogique : indiquer le nom des enseignants de l'équipe pédagogique, universitaires ou non, avec leur statut (PR, MCF, vacataire etc.)

Pr Elise deluche (PU-PH)
Dr Joelle mollard (PH)
Dr Sandrine Lavau Denes(PH)
Dr Laurence Venat (PH)
Dr Benjamin Festou (PH)
Dr Charlotte Fayemendy(PH)
Dr Mélody Kahane Paris Institut Curie – visio - (PH)
Dr Veronique fermeaux (PH)
Pr Karine Durand (PH)
Dr Jerome Laloze – MUCPH
Dr Dubroeucq
Dr Arnaud Bosselut
Dr Nicole Tubiana
Pr Jean-Yves Salle (PU-PH)
Dr Julie Brugère
Dr Clémentine Peyramaure (PH)
Dr Romane Ponserre
Isabelle Rengot kiné
Lucie Champion
Aurélie Barrat
Laurence Dubest

Maquette des enseignements

Mettre en annexe la maquette des enseignements.

7. Validation de la formation

Contrôle des connaissances

Mettre en annexe le règlement complet des modalités de contrôle des connaissances
(nature et modalités des épreuves. Il est important de définir précisément le nombre et le calendrier de la ou des sessions.)

Jury

Préciser la composition prévisionnelle du jury
(préciser leurs fonctions – associer des suppléants aux titulaires).

Le jury est arrêté annuellement par délégation, par le vice-président de la CFVU, sur proposition du Directeur de la composante de rattachement.
➔ Cette composition est à transmettre à la Direction des Etudes conformément à la procédure en vigueur.

Pr Elise Deluche
Dr Joelle Mollard

8. Contacts et procédure de validation du dossier d'habilitation

Services à contacter pour élaborer le dossier :

- **DFCA (Direction de la Formation Continue et de l'Apprentissage) :** accompagne obligatoirement chaque porteur de projet dans le calcul des coûts complets du DU/DIU et le montage du projet.
 Contact : dfc@unilim.fr
- **OFQ (service Offre de Formation et de Qualité) :** informations et conseils sur les modalités d'enregistrement au RNCP et au RS.
 Contact : qualite-of@unilim.fr

Procédure de validation du dossier d'habilitation DU/DIU :

